DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIOUES ET COMMANDE **PUBLIQUE/COMMANDE PUBLIQUE** Réf.:

Tradition & Innovation

Envoyé en préfecture le 30/09/2025 Recu en préfecture le 30/09/2025 webdelib

Publié le 01/10/2025

ID: 069-216900290-20250929-20250924DEC098-AU

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro: 20250924DEC098

Objet: Accord-cadre travaux de vitrerie

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure adaptée ouverte réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à l'accord-cadre de travaux de vitrerie,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 18 septembre 2025,

VU le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : de signer l'accord-cadre suivant :

- Titulaire: SARL AGMV 69124 COLOMBIER-SAUGNIEU
- Dénomination du marché : Accord-cadre travaux de vitrerie
- Montant minimum 15 000 euros H.T./an montant maximum 50 000 euros H.T./an
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois
- procédure utilisée : Procédure adaptée ouverte

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 01/10/2025

webdelib

ID: 069-216900290-20250929-20250924DEC098-AU

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur <u>www.telerecours.fr</u> dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

BR

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 01/10/2025 **webdelib**

ID: 069-216900290-20250929-20250924DEC098-AU

BR ID: 069-21
Tradition & Innovation

VILLE DE BRON Direction des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

jeudi 18 septembre 2025

Objet de la consultation :

Travaux de vitrerie

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

EMARGEMENT

Nom et prénom	Signature	
Président	-Mr	
Evelyne BRUNET	a more	
<u>Titulaires</u>		
Linda TABTE	-	
Marc DUBIEF		
Raphaël SULTANA	(In the second	
Jean-Baptiste DOZOLME		
Anne-Laure BADIN		
Suppléants	<u> </u>	
Nathalie BRAMET-REYNAUD		
Pascal MIRALLES-FOMINE		
Marion CARRIER		
Françoise KIRASSIAN	1	
lean-Pierre ANGOSTO	A make	
Voix consultatives :	3117	
TOW CONSTITUTE OF		
Comptable public ou son représentant	Excusé	
Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations – Protection du marché et sécurité du Consommateur	200	
Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation		
Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	Excusé	
Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique		
Vincent GARREAU Directeur du Patrimoine	The second	
Hanane MAISSIAT	Excusee	

Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer. Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée. Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

ID: 069-216900290-20250929-20250924DEC098-AU

Publié le 01/10/2025

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des

1 AGMV SARL		
2 SARL LERAY	Y MAXIME et Fils	
3 DB VERRE	SARL	
et décide d'attribuer	l'accord cadre à :	AGMV SARL
Pour: Unanimi	Contre :	Abstentions :
☐ rejette le classeme	ent proposé	
Pour:	Contre :	Abstentions :
Observations éventuelles :		Signature de la Présidente : Evelyne BRUNET
		Evelyne BRUNET